

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS**

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David. **En exercice** : 44. **Présents** : 29. **Votants** : 36

**31. Environnement – Cession de participations d'une société exploitant des projets photovoltaïques**

La société Photon technologies 4, détenue à 100 % par EDF ENR, ayant pour activité principale l'acquisition, la promotion ou l'exploitation de centrales électriques solaires ainsi que la production et le négoce d'électricité d'origine solaire, exploite une centrale photovoltaïque en toiture de 1,410 MWc sur la commune de Devay, située au lieu-dit Le Charme.

Dans un objectif de partage territorial de la valeur et conformément aux dispositions de l'article L294-1 III bis du code de l'énergie issu de la loi APER qui prévoit que « *les associés ou les actionnaires souhaitant vendre une participation en capital prévue auxdits I et II en informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la vente, afin de leur permettre de proposer une offre d'achat de cette participation* », EDF ENR envisage de céder la totalité de ses actions qu'elle détient au capital de la société Photon Technologies 4.

Cette cession devrait intervenir au profit d'une nouvelle société holding à créer sous forme de société par actions simplifiée, qui sera nommée « ENR PARTICIPATIONS ».

Cette opération, si elle va à son terme, devrait se concrétiser au cours du premier semestre 2024.

EDF ENR sollicite la Communauté de Communes Sud Nivernais pour connaître son intention de soumettre une offre d'achat de ces actions ou de ne pas y donner suite.

Madame la Présidente **propose au Conseil Communautaire** :

- **De ne pas soumettre** d'offre d'achat d'actions dans la nouvelle société « ENR PARTICIPATIONS ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 02 Avril 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 04/04/2024  
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY